

Le classement de l'areine de la Chartreuse

C'est en juillet 2020 que la procédure de classement a été lancée. Le classement de l'areine de la Chartreuse comme monument comprend la galerie principale et les ouvrages accessoires. Un périmètre de protection en surface est classé comme site afin de préserver l'ensemble.

La galerie principale fut fort probablement creusée par les chartreux dès leur occupation du site au XIV^{ème} siècle pour leur alimentation en eau potable.

L'arvô, classé comme monument le 5 juin 1981, est compris dans le périmètre du site classé ainsi que son chemin d'accès. Pour rappel, ce chemin d'accès fut détruit en janvier 2009 mais la Ville de Liège, responsable de cette situation, n'a toujours rien réparé onze ans plus tard. (voir notre article « *Dix ans !* » du 29 mars 2019).

Télécharger le [document](#).

Pour plus d'informations, voir l'article de Vincent Gerber « *Une source de Chartreuse à Liège* » publié sur Regards 82.

Monique Snyers